



## L'ACTUALITÉ

# REP PMCB ET MAPRIMERÉNOV' : ON AVANCE !

**La détermination de la CAPEB à porter des propositions pragmatiques et adaptées aboutit aujourd'hui à des orientations gouvernementales qui vont dans le bon sens.**

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment est en recul depuis plus de deux ans et les décisions prises ces derniers mois par le Gouvernement n'ont pas amélioré les choses, bien au contraire ! C'est tout d'abord le cas du moratoire décidé sur la REP PMCB et qui laisse les entreprises dans une situation inacceptable puisqu'elles versent des écocontributions à des éco-organismes qui n'assurent pas en retour le service attendu. C'est aussi le cas de la suspension du dispositif MaPrimeRénov' qui, même si la CAPEB est parvenue à exclure les mono gestes de cette suspension, plonge les entreprises investies sur le marché de la rénovation énergétique dans la plus grande incertitude, les restrictions budgétaires à venir laissant penser que les moyens que l'État consacrera désormais à ce dispositif sont voués à être réduits encore et encore.

Ces deux points de blocage, qui pèsent particulièrement sur les entreprises artisanales du bâtiment, pourraient toutefois trouver une issue favorable. Sans relâche, en effet, nous avons tenu bon pour défendre bec et ongles les intérêts des petites entreprises du bâtiment en formulant des propositions concrètes et opérationnelles auprès du Gouvernement. La CAPEB n'est pas une organisation contestataire. Elle est force de propositions qu'elle porte en toutes responsabilités au profit des entreprises qu'elle représente.

Et deux rendez-vous cette semaine ont été particulièrement porteurs d'espoir quant à la prise en considération de nos propositions.

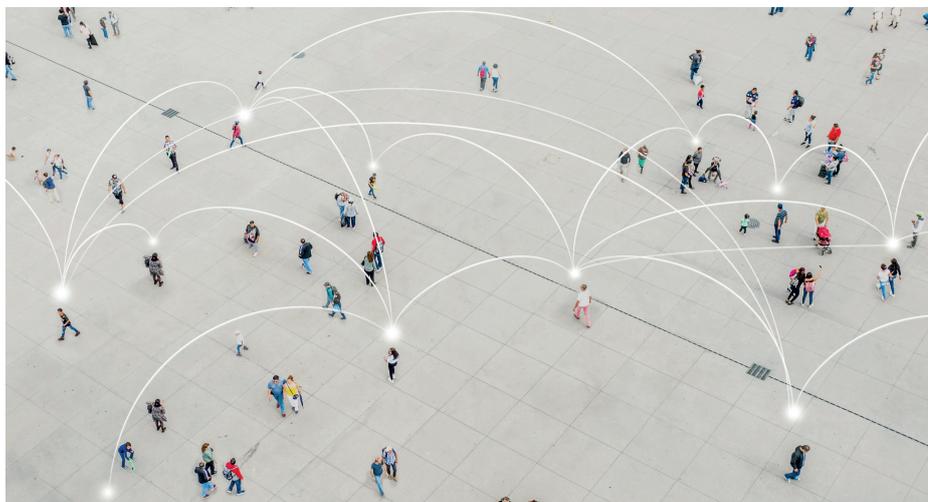
**Des orientations favorables concernant la REP PMCB.** Ainsi, lundi 21 juillet, Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, a réuni les acteurs de la REP PMCB pour présenter le cadre de la refondation de ce dispositif, réunion à laquelle participait le chef de file du sujet pour la CAPEB, Jean-Michel Martin. Les annonces qu'elle a faites à cette occasion répondent en partie aux attentes formulées par la CAPEB. C'est en particulier vrai en ce qui concerne la notion de metteurs sur le marché avec une proposition d'orientation qui éviterait aux artisans du bâtiment d'être considérés comme des metteurs sur le marché en faisant porter l'écocontribution en amont de leurs fabrications. C'est aussi le cas pour les barèmes des écocontributions avec une obligation de parution 6 mois avant leur entrée en vigueur ce qui permettra aux entreprises de les intégrer au plus tôt dans leurs devis. Enfin, la Ministre a annoncé la mise en place d'un comité stratégique regroupant tous les acteurs de la filière REP PMCB, intégrant un observatoire des coûts, qui permettra à la CAPEB d'être au plus près des orientations et des décisions de la filière REP dans son cadre futur, comme nous l'avions demandé. Bien sûr nous restons vigilants sur les modalités de mise en œuvre de ces orientations dont

certaines doivent encore être précisées, notamment en ce qui concerne la collecte sur chantier et en entrepôt et l'évolution du maillage territorial des points de collecte.

S'agissant de la réduction des coûts, la CAPEB rappelle que si le principe de gratuité totale du dispositif devait être envisagé, cette remise en cause devrait impérativement passer par le calcul préalable de l'impact économique sur la filière de tous les scénarios de réduction de prise en charge par les écocontributions des différentes étapes de la chaîne de valeur, depuis la collecte des déchets jusqu'à l'utilisation par les industriels des matériaux recyclés dans leur processus de fabrication. Il s'agirait alors de définir un scénario optimal permettant d'assurer un équilibre entre l'économie de la filière REP PMCB, les objectifs de la loi AGEC et l'économie du secteur du bâtiment. Concernant le comité d'orientation et de concertation qui sera chargé de proposer les modalités opérationnelles de ces orientations, il sera piloté par le Président de l'OCAB et la CAPEB attend de lui, toute l'objectivité et la neutralité nécessaires dans la conduite des discussions avec les différents acteurs de la filière REP PMCB. Nous y apporterons notre plus large contribution dans la perspective de satisfaire les attentes légitimes des artisans du bâtiment et resterons vigilants sur les propositions qui seront discutées. **Des annonces encourageantes sur MaPrimeRénov'.**

SOCIAL

→ **REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE: UNE DÉCISION DE LA DGT INACCEPTABLE, UN MÉPRIS TOTAL DES ARTISANS DU BÂTIMENT**



Lors de la réunion du Haut Conseil au Dialogue Social, la Direction Générale du Travail (DGT) a annoncé son intention de publier les arrêtés de la représentativité patronale dans le bâtiment.

Or, son projet d'arrêté de représentativité patronale est fondé sur des bases totalement fantaisistes. Ce faisant, l'administration foule aux pieds le bon sens, les règles et la transparence. Mais surtout, elle piétine une fois encore les artisans du bâtiment, leurs réalités, leurs spécificités et leurs droits que la justice elle-même a pourtant reconnus.

Alors que le Conseil d'État a explicitement reconnu la légitimité d'une représentativité syndicale fondée sur les deux périmètres historiques du secteur, à savoir les entreprises occupant jusqu'à 10 salariés et celles en comptant plus de 10, la DGT décide aujourd'hui de passer outre et s'autorise à construire des périmètres catégoriels complémentaires totalement hors de propos.

Six périmètres sont ainsi décidés par la DGT, mêlant conventions collectives catégorielles (ouvriers, cadres, ETAM) et les deux périmètres historiques. Une décision qui s'affranchit frontalement de la doctrine constante du Haut Conseil du Dialogue Social depuis 2016. Cette dernière exclut formellement toute mesure d'audience patronale sur des branches dites « catégorielles », car elles ne correspondent pas à une activité économique mais à des catégories de salariés. C'est donc une rupture brutale et injustifiée du cadre habituellement respecté.

Jusqu'ici, les arrêtés de la représentativité patronale ont toujours été établis sur les deux périmètres économiques (plus et moins de 10 salariés), en cohérence avec la structure du bâtiment. En imposant une mesure intégrant aussi les quatre périmètres catégoriels des CCN du bâtiment, l'État prend la décision unilatérale de remettre en cause la doctrine établie.

Le pire est que cette modification des règles est intervenue après la clôture du dépôt des

candidatures. Une aberration démocratique ! La décision de l'État est donc on ne peut plus choquante. Elle l'est aussi sur les chiffres eux-mêmes. Alors que les données issues de la pesée fournies par la CAPEB ont été attestées par un Commissaire aux Comptes sur la base des deux périmètres historiques, l'État extrapole ces résultats en additionnant la totalité des chiffres déclarés par la CAPEB et la FFB et en les reportant aux 4 autres périmètres catégoriels des CCN qu'il a décidé d'imposer et ce, sans aucun contrôle ni vérification indépendante ni cohérence.

Les résultats ainsi déclarés sur ces 4 périmètres sont tout simplement grotesques : selon la DGT,

des salariés travaillant dans une entreprise adhérente à une organisation professionnelle soit supérieur au nombre total de salariés du bâtiment dans son ensemble, c'est-à-dire en comptant ceux qui sont employés dans des entreprises qui n'adhèrent à aucune organisation patronale.

Au-delà de l'aberration statistique, c'est un déni total de démocratie sociale auquel nous assistons ! La DGT en publiant ces 4 périmètres complémentaires modifie le cadre du dialogue social décidé par les partenaires sociaux majoritaire à savoir celui des entreprises occupant jusqu'à 10 salariés et celui des entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés et validé par la justice. La DGT nie la voix de milliers d'entreprises du bâtiment, ignore les efforts de structuration du dialogue social menés depuis des années par la CAPEB et plusieurs organisations de salariés majoritaires. Ce faisant, la DGT choisit de complexifier la représentativité patronale et le dialogue social dans le bâtiment que la CAPEB s'efforce, au contraire, de simplifier pour faciliter la vie des petites entreprises.

Cette décision n'est pas seulement inacceptable, elle est dangereuse. Elle ouvre la voie à une représentation faussée du secteur, déconnectée de sa base artisanale, au profit d'un modèle qui ne correspond ni aux réalités de nos entreprises, ni à leurs besoins, ni à leurs spécificités.

La CAPEB peut se prévaloir de la légitimité



111 644 entreprises adhérentes à la CAPEB et la FFB emploieraient à la fois au moins un cadre et au moins un ETAM. Dans les deux cas, et de manière identique on atteindrait le chiffre de 892 107 cadres et de 892 107 ETAM, soit la totalité des effectifs salariés déclarés globalement sans distinction de catégorie par la CAPEB et la FFB. En additionnant les 4 périmètres catégoriels, le nombre de salariés des entreprises adhérentes aux organisations professionnelles atteint 2 676 321 salariés, soit plus de deux fois le nombre total de salariés du bâtiment ! Il est impossible que le total

du nombre de ses adhérents et de la solidité juridique de ses démarches. Elle entend donc engager tous les recours contentieux nécessaires pour faire valoir ses droits et faire reconnaître l'atteinte grave portée à sa représentativité dans le dialogue social du bâtiment, au nom de toutes les petites entreprises du secteur. Elle peut compter sur le soutien total de l'U2P, qui partage cette indignation et dénonce également cette manipulation des chiffres et des règles sur le plan interprofessionnel ([voir le tableau des chiffres sur ARTUR](#)).

## LOBBYING

### → AIDES PUBLIQUES : LE RAPPORT DU SÉNAT S'INTÉRESSE AUSSI AUX PETITES ENTREPRISES

Le Sénat a livré ses conclusions sur les aides publiques aux entreprises. Si l'essentiel du rapport cible les grandes entreprises et leurs pratiques en matière de délocalisation ou de distribution de dividendes, plusieurs mesures et constats concernent directement les petites.

Le premier constat du Sénat est sans appel : personne ne sait précisément combien d'aides publiques sont versées, à quelles entreprises, ni pour quels effets. Face à ce flou, les sénateurs appellent à un « choc de transparence ». Ils recommandent la mise en place par l'INSEE (mais d'ici 2027 seulement) d'un tableau annuel détaillé des aides par taille d'entreprise. Objectif : permettre aux PME, souvent moins bien informées que les grands groupes, de mieux identifier les dispositifs existants. Dans cette même logique de clarification, la commission propose que le haut-commissariat à la Stratégie et au Plan publie chaque année un rapport sur l'attribution des aides, incluant les PME et les TPE. Une avancée qui permettrait aux petites entreprises d'être davantage visibles dans les politiques publiques et dans le débat sur l'efficacité des aides.

La complexité et la dispersion des dispositifs actuels constituent un frein réel pour les plus petites structures. C'est pourquoi le rapport propose de centraliser les demandes d'aides via la mise en place d'un guichet unique dans chaque région. Cette mesure vise directement

les TPE et PME, qui ne disposent ni du temps ni des ressources pour naviguer entre les multiples guichets actuels.

Les sénateurs dénoncent aussi l'insuffisance de l'évaluation des aides publiques. Or, une évaluation rigoureuse des dispositifs permettrait d'identifier ceux qui profitent réellement aux entreprises de proximité et qui méritent donc d'être renforcés ou préservés. À terme, cela pourrait aboutir à un meilleur ciblage des aides vers les petites structures réellement créatrices d'emplois ou de valeur locale.

Sujet sensible, la question des exonérations de cotisations sociales a fait l'objet de vifs débats au sein de la commission sénatoriale. Si aucune mesure immédiate n'a été retenue, les sénateurs appellent à poursuivre la réflexion sur les effets de ces exonérations selon les secteurs d'activité, les

niveaux de salaire ou les zones géographiques. Des ajustements ciblés pourraient émerger à l'avenir, notamment en faveur des PME implantées dans les territoires fragiles ou employant des publics éloignés de l'emploi.

En filigrane, ce rapport rappelle une vérité souvent occultée : la majorité des aides publiques ne bénéficient pas aux petites entreprises, ou alors de manière indirecte. Les raisons en sont simples : complexité des dispositifs, manque de lisibilité, moindre accès aux process administratifs. Le rapport sénatorial n'apporte pas de solution miracle, mais il ouvre des pistes pour reconnaître la place des petites entreprises dans les politiques économiques publiques, et surtout mieux adapter les aides à leurs réalités. À suivre donc !



## GOUVERNEMENT

### → ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : LE GOUVERNEMENT VEUT SIMPLIFIER LES RÈGLES POUR MIEUX AIDER LES PETITES STRUCTURES

Face à la hausse des défaillances d'entreprises, la Ministre déléguée aux PME, Véronique Louwagie, a lancé une réforme du droit des entreprises en difficulté, avec l'objectif de rendre les procédures plus simples, plus rapides, et plus accessibles, notamment pour les petites entreprises.

Que se passe-t-il quand une entreprise commence à rencontrer de graves problèmes financiers ? Trop souvent, la réponse est floue. Beaucoup de chefs d'entreprise dans cette situation ont tendance à « faire l'autruche » car ils le vivent comme un échec, mais ceux qui veulent affronter la situation sont souvent perdus entre les multiples procédures existantes et un jargon juridique parfois difficile à comprendre. De fait, de nombreux dirigeants attendent le dernier moment pour chercher de l'aide – parfois trop tard.

Pour y remédier, le gouvernement veut remettre à plat tout le système. Ainsi, Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée des PME, et le ministre de la Justice Gérald Darmanin ont lancé un groupe de travail chargé de simplifier le droit des entreprises en difficulté. Ce groupe réunit des magistrats, des avocats, des chercheurs

et des professionnels du monde économique, avec la mission de proposer des solutions concrètes pour rendre les procédures plus simples, plus rapides, et surtout plus adaptées aux réalités des petites entreprises. Il faut dire qu'il y a matière à faire le tri. Aujourd'hui, il n'existe pas moins de 13 procédures différentes pour traiter les difficultés d'une entreprise : mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, redressement, liquidation... Ce maquis juridique est difficile à comprendre, surtout pour les dirigeants de TPE ou de PME qui n'ont ni service juridique ni avocat à disposition.

Le groupe de travail va plancher sur

plusieurs sujets concrets et notamment sur les procédures amiables en vue de les consolider et de les clarifier, mais aussi sur un rapprochement entre les procédures de sauvegarde et le redressement judiciaire ainsi que sur un régime simplifié adapté aux petites entreprises. Les premières propositions sont attendues d'ici fin 2026 en vue du vote d'un projet de loi réformant le dispositif en 2027. Les enjeux sont multiples : en simplifiant ces règles, il pourra être possible d'éviter des faillites, mais aussi de changer le regard sur l'échec entrepreneurial, pour qu'il devienne une étape possible, parfois même un rebond, et non une fin de parcours.





## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### ■ MINISTÈRE DU LOGEMENT

À la suite de la réunion de tous les acteurs que Valérie Létard avait organisée après



l'annonce de la suspension du dispositif MaPrimeRénov', des travaux et réflexions ont été engagés auxquels la CAPEB a participé. Ce mardi, la ministre du logement recevait à nouveau les acteurs du bâtiment pour un état des lieux. Le Président de la CAPEB y participait évidemment et a pu, à cette occasion, rappeler les fortes attentes des artisans du bâtiment concernant le maintien des mono gestes et du budget MaPrimeRénov', le parcours de rénovation par gestes, les GME. La Ministre a fait preuve de la plus grande attention et s'est montrée déterminée à aboutir sur ces points. (Lire notre actualité pour en savoir plus)

### ■ MINISTÈRE DU TRAVAIL

Les partenaires sociaux de l'interprofession ont été invités ce mardi par Mme Astrid Panosyan dans la perspective des futures négociations annoncées par le Premier



ministre la semaine dernière. Il s'agit d'envisager à nouveau la révision du régime de l'assurance chômage pour favoriser la reprise d'emploi et par ailleurs de réfléchir aux évolutions du droit du travail qui seraient nécessaires pour favoriser les recrutements, améliorer les conditions de travail ainsi que le temps de travail là où cela est possible. Jean-Christophe Repon a été désigné par l'U2P comme négociateur sur ce second chantier.

### ■ MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lundi, Jean-Michel Martin représentait la CAPEB devant la Ministre de la Transition écologique qui a présenté ses orientations pour la refondation de



la REP PMCB. Agnès Pannier-Runacher a tranché en faveur de plusieurs demandes de la CAPEB, d'autres devant encore être discutées entre les acteurs de la filière REP au sein d'un Comité d'orientation présidé par le Président de l'OCAB. Une première réunion est programmée pour la semaine prochaine. À suivre donc.

### ■ PRESSE

Ces rendez-vous ministériels ont déclenché une série de sollicitations de la part de la presse. Ainsi, le Président a répondu aux questions de *BatiActu*, *Marianne*, *La Tribune*, et il participait à l'émission de Frédéric Carbone dédiée à MaPrimeRénov' ce



mercredi sur *France Info*. De son côté, Jean-Michel Martin a répondu aux questions du quotidien *Les Échos*.

### ■ RÉSEAU

Le Président confédéral participait ce vendredi à l'Assemblée générale de la CAPEB Occitanie.

### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Après avoir pris la décision, en juin dernier, de suspendre le dépôt des dossiers MaPrimeRénov', le Gouvernement a annoncé l'engagement de discussions et de travaux au cours de l'été afin d'améliorer le dispositif et de lutter contre les fraudes. Dans ce contexte, nous avons porté une fois encore les propositions que nous formulons depuis des mois pour favoriser le déploiement de la rénovation énergétique des bâtiments en facilitant l'accès du plus grand nombre d'entreprises à ce marché, en encourageant les groupements momentanés d'entreprises, en multipliant les mono gestes, en mettant en place un parcours de rénovation globale par gestes, en créant une voie d'accès simplifiée à la qualification RGE basée sur le contrôle des chantiers réalisés, et en sécurisant le budget de MaPrimeRénov'. Des points que la Ministre du

Logement s'était engagée à étudier. Ce mardi 22 juillet, Mme Valérie Létard, Ministre du Logement, a réuni l'ensemble des acteurs concernés par la rénovation énergétique pour un point d'étape et annoncer les grandes tendances. En premier lieu, elle a indiqué que les monogestes, qui n'ont pas subi de suspension, continueront à être financés dans le cadre actuel jusqu'à la fin 2025. Elle a précisé qu'elle se battait pour obtenir une stabilité de ce volet en 2026, intention à laquelle la CAPEB est sensible. La Ministre a également réaffirmé sa volonté d'avancer pour mettre au point un parcours de rénovation globale par gestes et apporte son plein soutien à cette approche, ce dont nous nous félicitons. Elle a également réaffirmé la volonté du gouvernement de voir aboutir la facilitation

du GME pour les artisans et a déclaré qu'elle soutiendra la proposition de loi déposée en ce sens au Sénat. Enfin, Mme Létard a fait part de son souhait de territorialiser davantage la mise en œuvre du dispositif afin de mieux l'adapter aux réalités du terrain et de lutter contre les fraudes. Le Président Jean-Christophe Repon, qui participait à cette réunion, a salué la transparence dont a fait preuve la Ministre tant sur l'embolie et les fraudes liées au parcours de rénovation d'ampleur. Soulignant que ce parcours consomme désormais l'essentiel de l'enveloppe disponible, il a plaidé une fois encore pour avancer rapidement sur la mise au point d'un parcours de rénovation globale par gestes, ainsi que pour le maintien du budget pour 2026. [Lire ici notre communiqué de presse.](#)

**Pendant les congés d'été, l'édition de La Lettre est suspendue. Rendez-vous au 5 septembre pour le prochain numéro.**